

Cette garantie est facultative dans votre contrat d'assurance habitation.

Suivant les compagnies, les prestations offertes sont différentes.

### **Retour d'urgence au domicile**

En cas de vol, d'incendie, d'explosion, tempête ou catastrophe naturelle, survenu lorsque vous êtes en voyage, l'assistance peut prendre en charge les frais de retour d'urgence.

L'assistance peut également prendre en charge :

- La protection du domicile
- Les frais de première nécessité (mise à disposition de vêtements et de nécessaire de toilette)
- Les frais d'hébergement à l'hôtel lorsque le domicile n'est pas utilisable

En cas de **perte ou de vol des clés**, l'assistance peut prendre en charge l'intervention d'un serrurier.

Des **prestations de santé** peuvent également être présentes dans la garantie assistance de votre contrat d'assurance multirisque habitation :

- garde d'enfant (limitée dans le temps) en cas d'hospitalisation subite
- recherche de médecin en cas d'accident ou de maladie subite
- prestations d'informations diverses concernant la santé